

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le 11 janvier à dix-sept heures trente minutes, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à Favresse sous la présidence de Mme CHEVALLOT Pascale.

Présents : ARRIGNY : VIBLER Richard, BRANDONVILLERS : HERVEUX Jean-Luc, CHATILLON S/ BROUE : RESER Joël , CLOYES S/ MARNE: ROYER Jean-Louis, DOMPREMY : THIEBAUX Philippe, DROSNEY : LE ROY Emmanuel, ECOLLEMONT : CHRUSTOWSKI Albert, ECRIENNES : LAFFRIQUE Dominique, FAVRESSE : LOISELET Florence, GIFFAUMONT : CALABRESE Jean-Pierre, HAUSSIGNEMONT : GUILLEMIN Danièle, HEILTZ LE HUTIER : THIBLET David, ISLE S/MARNE : LANDROIT Philippe, LARZICOURT : BOURGOIN Régis, LUXEMONT-VILOTTE : // , PHILIPPE Marc ; MATIGNICOURT : LECLERC Didier , MONCETZ L'ABBAYE : CARON Monique, NORROIS : FOUGEROUSE Rémi, ORCONTE : // , PUJOL Eric, OUTINES : GERARD Benoit, STE MARIE DU LAC : BOUCHE Alain, ST REMY EN BZT : VALOTA Sylvian, DE BOUVET Michel, GUILBAUD-DELEAU Christine SCRUPPT : BEAUVOIS Jean-Philippe, THIEBLEMONT : GIRARDOT Christian, GIUGANTI Christian , SCHIBI Jacqueline

M. GAGNEUX donne pouvoir à M PHILIPPE
M. HERNANDEZ donne pouvoir à M. PUJOL

Mme LOISELET Florence a été élue secrétaire

Approbation du compte rendu du 14 décembre 2020.

Informations diverses sur les affaires en cours par la présidente

1) Travaux de la charte Familles

Les groupes de bénévoles se réunissent toujours mais en visio -conférence ; il y a parfois peu de participants. Difficile pour eux de construire des projets dans les conditions actuelles et sans pouvoir être certain de les réaliser à l'échéance prévue.

Le groupe « jeunes » travaille sur l'organisation de jeux inter-villages qui se dérouleraient en juillet 2021.

Ils éprouvent des difficultés pour structurer leur projet et leur mode de fonctionnement entre eux.

L'association les « Francas » peut leur apporter un soutien à travers la création d'une ATEC. Une ATEC est une Association **Temporaire** d'Enfants Citoyens qui permet à un groupe d'enfants et de jeunes de pouvoir créer une association avec un ou plusieurs objectifs bien définis en amont.

Une accompagnatrice des « Francas » les aidera dans ce projet en intervenant régulièrement jusqu'à début juillet. Ce partenariat temporaire leur permettra :

- l'éducation aux territoires et aux mécanismes qui les régissent
- l'éducation à l'implication sociale et à l'engagement collectif
- d'être reconnus des adultes et des élus
- d'apprendre à présenter un projet aux adultes et élus (écrit et oral)
- d'être accompagnés par les Francas dans la recherche de financement pour leur projet
- d'être accompagnés par les Francas de la création à la dissolution de l'ATEC.

Les frais d'intervention de l'accompagnatrice et ses frais de déplacement seront pris en charge par les fonds MSA dédiés à la charte Familles.

Le groupe mobilité « travaille » sur l'extension du transport à la demande aux familles sans moyens de locomotion. Un dossier est en préparation et sera présenté aux élus prochainement.

Une reconnaissance des chemins séparant les villages est en cours. Des bénévoles se déplaceront en mairie pour connaître les propriétaires des chemins (Commune – Association foncière ...).

Le groupe « Tiers Lieu » continue de travailler. Il élabore une charte du lieu (valeurs du lieu, finalités et objectifs du lieu, organisation et gestion du lieu, activités proposées, horaires d'ouverture du bar associatif....)

2) Organisation de la vaccination

Une réunion est organisée par le docteur Dauberton, responsable de la Communauté professionnelle territoriale de Santé, à la mairie de Vitry le François avec des représentants des 3 CC, la directrice d'ADEVA et son président et avec la participation de la Sous- Préfète, mardi 12 janvier.

L'organisation sur le pays Vitryat de la vaccination sera expliquée ainsi que les modalités de mise en œuvre avec la collaboration du Professeur Tang.

3) Contrat de relance et de transition énergétique (CRTE)

Le préfet propose la signature de CRTE par les communautés de communes soit sur le territoire d'une seule, soit de plusieurs.

Sur notre secteur, ce CRTE rassemblera les deux CC Perthois Bocage et Der et 4 CVS (échelle du canton).

4) Fonds Résistance

Un dossier d'une entreprise de notre territoire a été validé par le comité de suivi. Une avance de 15 845 euros lui a été accordée, ce qui représente un apport d'environ 4 000 € pour la CC.

5) Les flyers annonçant le portage de livres à domicile seront bientôt prêts à être distribués. Tout est en place pour démarrer l'action mais compte tenu de la situation sanitaire, la jeune volontaire en mission de service civique ne peut pas se rendre chez les aînés leur proposer le catalogue et ensuite leur distribuer les livres.

Délibérations

01/2021 : FERMETURE DE L'ECOLE DE FAVRESSE

La Présidente expose :

- L'école de Favresse accueille actuellement 11 enfants et les effectifs prévus les prochaines années sont plutôt orientés à la baisse.

- De son côté, le groupe scolaire François Lemaire de Thiéblemont- Farémont voit ses effectifs baisser légèrement.

- Elle précise que la commune de Favresse délibère seulement mercredi sur ce projet de fermeture et qu'il est difficile de fermer une petite école dans un village mais qu'une décision de fermeture en juillet 2021 sera plus facile à prendre car toutes les conditions sont réunies pour que ce se passe au mieux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire :

* Décide de donner un avis favorable à la fermeture de l'école maternelle de Favresse à compter du 6 juillet 2021.

* Dit que les enfants relevant de cette école seront accueillis dorénavant au groupe scolaire de Thiéblemont – Farémont à compter de la rentrée de septembre 2021.

* Autorise la Présidente à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Fermeture de l'école de Favresse

Après demande de quelques élus sur le devenir de l'enseignante et de l'ATSEM,

Mme Loiselet explique qu'une fermeture en 2021 est préférable à une fermeture en 2022, année d'ouverture de la nouvelle cantine. Un poste d'enseignant de maternelle étant libre pour septembre 2021 sur l'école de Thiéblemont, l'enseignante en poste à Favresse voudrait postuler. L'ATSEM assurera son service dans une autre école de la CC.

Mme Loiselet précise que c'est douloureux de fermer son école de village mais les conditions sont réunies pour que cela se passe au mieux.

02/2021 : Signature d'une convention d'occupation précaire d'une parcelle de terre appartenant à la Communauté de Communes Perthois-Bocage et Der

La présidente expose :

L'article 411-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime stipule que toute mise à disposition à titre onéreux d'un immeuble à usage agricole est soumise aux dispositions du statut de Fermage. Cependant, la conclusion d'une convention d'occupation précaire est admise dans certains cas et notamment lorsqu'il s'agit d'un bien dont la destination agricole doit être changée. (Article L 411-2 du CRPM)

Le projet de crématorium est réalisé sur une parcelle d'emprise totale d'une surface de 26 500 m² mais occupe en réalité environ 14 000 m². Il reste donc un peu plus d'un hectare qui pourrait être mis à disposition d'un exploitant agricole, sachant que l'ensemble de cette parcelle sera classé en U équipements publics dans le zonage du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Ainsi, il s'agirait d'établir une convention d'occupation précaire d'une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction durant 5 ans ou bien jusqu'à nouveau projet de la communauté de communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 7 contre (Thiéblemont-Farémont – Isle sur Marne - Orconte et Matignicourt) et 2 abstentions (Giffaumont-Champaubert et Domprémy)

- Décide d'établir une convention d'occupation précaire pour la parcelle de terre laissée libre à côté du crématorium avec monsieur Hervé GERARD, exploitant agricole demeurant à Heiltz le Hutier ;
- Dit que ladite convention sera établie pour une durée de 1 an à partir de la date de sa signature et fera l'objet d'une tacite reconduction durant un délai de 5 ans ou bien jusqu'à la reprise de cette parcelle par la CCPBD.
- Fixe la redevance d'occupation annuelle à 100 euros l'hectare.
- Autorise la Présidente à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

Convention précaire

M. Thiébaud, maire de Domprémy informe l'assemblée que monsieur Girardot Guillaume avait fait une demande écrite auprès de la com-com pour louer cette parcelle de terre. Il demande pourquoi la CC a retenu M. Gérard et pas sa candidature.

M. Beauvois explique que lors de la négociation sur l'échange de terres, il avait été prévu de laisser la parcelle restante à M. Gérard dans l'attente de la reprise de la parcelle par la CC.

Mme Chevallot confirme ses propos

03/2021 : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 151-2, L 151-5 et L 153-12 ;

Considérant la délibération du 22 septembre 2015 du conseil communautaire de la communauté de communes PERTHOIS BOCAGE et DER prescrivant l'élaboration du PLUi

Considérant le projet d'Aménagement et de Développement Durables décliné en 30 orientations ;

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables a lieu, au sein du conseil communautaire et des conseils municipaux, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal, conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme ;

La présidente présente au conseil communautaire les 6 orientations générales du PADD :

- I- Politiques d'aménagement, d'équipement et d'urbanisme ;
- II- Habitat ;
- III- Transports et déplacements, développement des communications numériques et les réseaux d'énergie ;
- IV- Equipements - commercial et développement économique, les loisirs ;
- V - Politiques de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- VI- Objectifs chiffrés en matière de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

La présidente invite les membres du conseil à débattre sur ces orientations.

Les principaux échanges sont les suivants :

Pas de remarques sur les 5 premières orientations mais il faudrait mieux mettre en évidence la possibilité de reconversion des carrières vers le développement des énergies renouvelables et notamment le photovoltaïque.

Par contre l'orientation sur les objectifs chiffrés questionnent certains élus et notamment la superficie de zonage laissée à l'activité économique.

Les élus ont beaucoup travaillé et ont fait des concessions pour réduire les zones U ouvertes à l'habitat résidentiel par rapport à leurs documents de planification actuels. Ils s'accordent sur la trentaine d'hectares répartis entre les 25 communes. Mais la contrainte posée par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires ne permet plus à la communauté de communes de disposer des superficies souhaitées pour le développement économique notamment pour la zone d'activités de Luxémont (5 à 15 ha)

Les élus proposent de se rapprocher des services de la DDT afin de trouver une solution. En effet, dans le cas où le site logistique de la Base Intermarché serait amené à s'agrandir, de la réserve foncière communale jouxtant ce site est disponible. Mais pour l'instant cette zone n'est pas classée en AU x

Le conseil communautaire indique que la présente délibération atteste que le débat sur les Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables a eu lieu.

04/2021 : Service scolaire : Achats d'équipements numériques pour les groupes scolaires

Considérant les statuts de la communauté de communes et notamment l'exercice de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »

Considérant que la communauté de communes n'a pas été retenue dans le nouveau plan Ecole Numérique Rurale en 2020

Dans le cadre de sa politique de dotation en équipements numériques des groupes scolaires de son territoire et suite à la demande d'enseignants motivés pour utiliser ce nouvel outil pédagogique,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Donne un avis favorable à l'achat de trois nouveaux équipements numériques se décomposant ainsi : 2 écrans interactifs et une malle de 12 tablettes i Pad ;

- Retient les devis de la société AROBACE d'un montant total HT de 15 562 € soit 18 674.40 € TTC

- Autorise la présidente à solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 à hauteur de 50 % du montant HT de la dépense prévue ;

- Prévoit le plan de financement suivant :

Financement	Base subventionnable	taux	recettes
DETR	15 562 €	50%	7 781 €
FCTVA			3 063,35 €
Fonds propres FCTVA déduite			7 830,05 €

- Autorise la Présidente à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

Achat d'équipements numériques

M. De Bouvet demande si les équipements actuels sont utilisés et si les nouveaux le seront également.

La présidente répond que les vidéo -projecteurs ou les tableaux numériques interactifs sont utilisés tous les jours et que les tablettes le sont fréquemment également.

Questions diverses

Monsieur Régis Bourgoin précise que la commission voiries se réunira jeudi 21 janvier à 18h à Larzicourt.

Le prochain conseil communautaire aura lieu probablement le 28 janvier

La commission « Tiers lieu » sera réunie le 4 février.

La présidente propose à des élus communautaires de participer à la finalisation du règlement du PLui. Elle précise qu'il serait bien que ce groupe de travail soit composé d'élus de communes en RNU, en Plu et en carte communale, le tout représentant l'ensemble du territoire.

13 élus s'inscrivent : JP Beauvois – JM Bonnefoi - R Bourgoin – L Bouquet – JP Calabrèse – B Gérard- C Girardot – JL Herveux – E Le Roy – M. Philippe - JL Royer- S Valota – J Vincent.

La séance est levée à 19h50.